

Avis aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble

Municipalité / Municipalité régionale de comté (MRC)¹

FERLAND-ET-BOILLEAU

Scrutin du

2021 | 11 | 07
année mois jour

Je, SYLVIE GAGNON,
Président d'élection, avise :

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2021 | 11 | 07 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2021 | 09 | 01 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC **depuis au moins 12 mois** le : 1^{er} septembre 2020

2021 | 09 | 01 **
année mois jour

4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.2 joint).

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2021 | 11 | 21 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2021 | 09 | 01 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC **depuis au moins 12 mois** le :

2021 | 09 | 01 **
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :

2021 | 09 | 01 **
année mois jour

5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 joint) ou s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.1 joint).

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Avant le 16 octobre 2021.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

SYLVIE GAGNON

Prénom et nom du président d'élection

418 | 676 | 2282
Ind. rég. Numéro de téléphone

461, ROUTE 381, FERLAND-ET-BOILLEAU

Adresse

G0V | 1H0
Code postal

Signature

Sylvie Gagnon

Président d'élection

2021 | 09 | 16
année mois jour